

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/06/2024 - 8021 - 2016 B 00195 - 818 114 928 - A.B. HOLDING



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AB HOLDING Rue du Folard Centre Commercial Leclerc 84310 MORIERES-LES-AVIGNON			Mél: ateliercoiffure@hotmail.com		
SIRET 8 1 8 1 1 4 9 2 8 0 0 0 1 8			Ancienne adresse en cas de changement :		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	2 620
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1/C-2 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA SAGE					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
SARL VERAN & ASSOCIES 298 rue du Bon Vent 84000 Avignon Tél: 0490891614					
Nom et adresse du conseil :					
SARL VERAN & ASSOCIES 298 rue du Bon Vent 84000 Avignon Tél: 0490891614					
OGA/OMGA : Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant :					
Date: 01052024 Lieu: MORIERES-LES-AVIGNON					
Qualité et nom du signataire :					
Signature :					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					
Date: 01052024 Lieu: MORIERES-LES-AVIGNON					
Qualité et nom du signataire :					
Signature :					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Prestataire :					

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

19 JUIN 2024

Compta approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 17/6/24.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e			
		f			
		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Anthony BERNARD Gérant	3210	2023						
340 Avenue du Général Leclerc 84310 MORIERES-LES-AVIGNON								

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGEiP N° 2033-A-SD 2024

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : État préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AB HOLDING		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/11/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
		Services *			217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 2 025	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	dont amortissement du fonds de commerce						255
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260	262	
Total des charges d'exploitation (II)						264 2 025	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270 (2 025)	
Produits financiers (III)		280	40 000	Charges financières (V)		294 2 594	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	300	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310 35 380	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	35 380	314	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	2 000	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire "H. 2020"	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	40 000	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	635	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352 2 620	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables *		35 088 dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370 2 620	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXES LEGALES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 427 268,64 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 35 380,33 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Résultat des 5 derniers exercices

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	426 844			426 844	
TOTAL	426 844			426 844	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	1 019	1 019		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 863	1 863		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	10 094	10 094		
Autres dettes	38 772	38 772		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	51 748	51 748		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	37 456			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	2 262
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 863
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	4 125

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	160 500	160 500	160 500	160 500	160 500
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	35 380	3 581	33 181	24 117	32 055
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	35 380	3 581	33 181	24 117	32 055
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	35 380	3 581	32 491	22 648	30 529
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ATELIER LE THOR	3 000	11 803	100,00	96 000	96 000			211 821	3 655	
ATELIER MORIERES	7 500	114 348	100,00	322 500	322 500			307 261	18 723	
ATELIER AVIGNON	1 000	38 315	100,00	1 000	1 000			174 023	28 358	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Jérôme PARISOT

Associé

Société « A.B. HOLDING »

SARL au capital de 160.500 Euro

Siège social : Centre commercial Leclerc

Rue du Folard

84310 Morières les Avignon

RCS Avignon 818 114 928

SOMMAIRE :

- ✓ **Procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 17 JUIN 2024**
 - ✓ **Décisions de l'Associé Unique**
 - ✓ **Rapport de la Gérance**
 - ✓ **Rapport spécial de la Gérance**
-

VERAN & ASSOCIES

SARL au capital de 120.000 €
298 Rue du Bon Vent - 84140 MONTFAVET - Tél : +33 4 90 89 16 14 - Fax : +33 4 90 87 71 70 - Email : contact@veran-associes.fr
150 Place Céréalis - Bât Le Cérés - 30133 LES ANGLES - Tél : +33 4 90 90 04 25

www.veran-associes.com

SIREN 410 439 111 - FRP FR244104391 11

Société A.B. HOLDING

SARL au capital de 160.500 Euro

Siège social : Centre commercial Leclerc – Rue du Folard – 84310 Morières les Avignon

RCS Avignon 818 114 928

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept Juin à huit heures, Monsieur Anthony BERNARD, en sa qualité de gérant de la société AB HOLDING propriétaire de la totalité des parts et Associé Unique de la société A.B. HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de cent soixante mille cinq cents Euro (160.500 €.), divisé en trois mille deux cent dix parts sociales de cinquante Euro chacune, dont le siège social est à MORIERES LES AVIGNON (84310) – centre commercial Leclerc – rue de Folard, a tenu une Assemblée Générale.

① Il a été préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société A.B. HOLDING, Monsieur Anthony BERNARD, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023. Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

② L'Associé Unique a pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;
- L'affectation des résultats dudit exercice ;
- La rémunération de la gérance ;
- La constatation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

Première décision :

L'Associé Unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'il les a établi et se traduisant par un bénéfice net comptable de 35.380,33 Euro.

Il approuve également les opérations traduites dans les comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision :

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 35.380,33 Euro, en totalité au compte « autres réserves ».

Il ne sera donc pas distribué de dividendes au titre de cet exercice.

L'Associée Unique précise, en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième décision :

L'Associé Unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Il est précisé, bien entendu, que le gérant est remboursé de ses frais de fonctions et de déplacements sur justificatifs.

Par ailleurs, l'Associé unique approuve le montant du compte-courant de Monsieur Anthony BERNARD, à savoir au 31/12/2023 la somme de 7.831,06 Euro, non rémunéré au titre de cet exercice.

Quatrième décision :

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare en prendre acte et approuver les opérations qui y sont énoncées.

~ ~ ~ ~ ~

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique après lecture.

Société A.B. HOLDING

SARL au capital de 160.500 Euro

Siège social : Centre commercial Leclerc – Rue du Folard – 84310 Morières les Avignon

RCS Avignon 818 114 928

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 17 JUIN 2024

Première décision :

L'Associé Unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'il les a établi et se traduisant par un bénéfice net comptable de 35.380,33 Euro.

Il approuve également les opérations traduites dans les comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision :

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 35.380,33 Euro, en totalité au compte « autres réserves ».

Il ne sera donc pas distribué de dividendes au titre de cet exercice.

L'Associée Unique précise, en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième décision :

L'Associé Unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Il est précisé, bien entendu, que le gérant est remboursé de ses frais de fonctions et de déplacements sur justificatifs.

Par ailleurs, l'Associé unique approuve le montant du compte-courant de Monsieur Anthony BERNARD, à savoir au 31/12/2023 la somme de 7.831,06 Euro, non rémunéré au titre de cet exercice.

Quatrième décision :

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare en prendre acte et approuver les opérations qui y sont énoncées.

Société A.B. HOLDING

SARL au capital de 160.500 Euro

Siège social : Centre commercial Leclerc – Rue du Folard – 84310 Morières les Avignon

RCS Avignon 818 114 928

RAPPORT DE LA GERANCE

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2024

Monsieur Anthony BERNARD, Associé Unique et gérant de la société A.B. HOLDING, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

L'Annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 0 Euro contre 0 Euro au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2.025,34 Euro pour l'exercice, contre 2.233,35 Euro pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 2.025,34 Euro au 31/12/2023 contre 2.233,35 Euro pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 0 Euro au 31/12/2023 contre 0 Euro pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euro au 31/12/2023 contre 0 Euro pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euro au 31/12/2023 et 0 Euro pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 0 Euro au 31/12/2023 contre 0 Euro pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 37.405,67 Euro, contre 5.814,36 Euro pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euro au 31/12/2023, contre 0 Euro au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 35.380,33 Euro contre un bénéfice de 3.581,01 Euro au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 426.843,79 Euro, les amortissements et provisions correspondants de 0 Euro, soit un montant net de 426.843,79 Euro contre un montant net pour l'exercice précédent de 426.843,79 Euro.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euro, contre 0 Euro pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 424,85 Euro, contre 372,88 Euro pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 375.520,66 Euro, contre 340.140,33 Euro pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 51.747,98 Euro contre 87.076,34 Euro l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 0 Euro au 31/12/2023, contre 0 Euro pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à -2.025,34 Euro, contre -2.233,35 Euro au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2023 fait ressortir un bénéfice de 35.380,33 Euro.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte Autres Réserves pour un montant de 35.380,33 Euro

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Il s'agit de notre septième exercice d'activité et aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

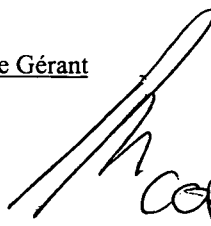
Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Nous nous mettons à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles d'obtenir, et portant sur l'Ordre du Jour de cette Assemblée.

Fait à Morières les Avignon, le 27 Mai 2024

Le Gérant



Copie certifiée conforme.

Société A.B. HOLDING

SARL au capital de 160.500 Euro

Siège social : Centre commercial Leclerc – Rue du Folard – 84310 Morières les Avignon

RCS Avignon 818 114 928

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2024

En application des articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les opérations visées auxdits articles intervenues au cours de l'exercice écoulé :

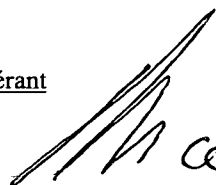
- Compte courant d'Associé Monsieur Anthony BERNARD..... 7.831,00 Euro
Solde créditeur au 31.12.2023
Non rémunéré
- Dette rattachée Groupe ATELIER MORIERES 35.772,12 Euro
Solde créditeur au 31.12.2023
Rémunéré au taux de 5,57 %
Charges comptabilisées sur l'exercice..... 2.262,48 Euro

Monsieur Anthony BERNARD, notre gérant, est également le gérant des SARL L'ATELIER LE THOR, anciennement HAIR BOUTIK, et L'ATELIER AVIGNON, ainsi que le président de la SAS L'ATELIER MORIERES, anciennement ATELIER COIFFURE.

Ces conventions, conformément à la Loi, doivent être soumises à votre approbation.

Fait à Morières les Avignon, le 27 Mai 2024

Le Gérant



copie certifiée conforme.